



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux cent-onzième session

# 211 EX/5.III.C Add.

PARIS, le 7 avril 2021  
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

## SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

### PARTIE III

#### QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

#### ADDENDUM

#### COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

##### Résumé

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.



Job: 202101254

**C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel**

(Suivi des décisions 209 EX/5.III.B et 210 EX/5.IV)

---

1. Les propositions faites aussi bien de modification de la méthodologie de l'UNESCO du calcul de la répartition géographique des postes et du programme proposé des professionnels de niveau intermédiaire nous laissent sceptiques, sont peu convaincantes et n'aideront pas l'UNESCO à lutter contre le déséquilibre dans la répartition géographique, avec le groupe I occupant plus de 60 % de postes assujettis à la mobilité géographique. Par conséquent, nos commentaires soumis à ce sujet lors du dernier Conseil exécutif restent valables.

2. Le STU regrette que l'UNESCO n'ait pas pu trouver un moyen d'accéder à la demande des États membres d'inclure les postes PA dans le calcul de la répartition géographique. Malgré la complexité d'un tel exercice, ce calcul doit en effet prendre en compte tous les postes quelle que soit l'origine des fonds. Si l'option 2 proposée paraît la plus raisonnable, elle doit inclure non seulement les postes financés par le Compte spécial pour les frais de gestion et les fonds générateurs de recettes, mais également les postes PA, financés par les fonds extrabudgétaires. L'inclusion des postes PA dans la proposition de révision de la méthodologie est requise d'autant plus que l'UNESCO a procédé à l'intégration de ces deux sources de budgets (ordinaire et extrabudgétaire) en un budget unique, ce qui fait que l'argument de la source des fonds n'est plus crédible, et que les postes PA n'ont quasiment plus de limite de durée et sont devenus quasiment des postes permanents. Ces postes tendent à favoriser les représentants de certains États membres et leur répartition géographique n'est donc pas équitable.

3. La proposition d'un programme de recrutement des cadres organiques intermédiaires P-3/P-4 pour améliorer la représentation géographique des États membres semble être une bonne initiative, qui devrait aider à identifier un plus grand nombre de candidats des pays non représentés tout en respectant les principes de l'article VI.4, de notre Constitution.

4. L'absence des catégories P-5 et des directeurs dans ces propositions laisse interrogateur tout comme l'est toute mention de l'équilibre des genres ou la priorité qui serait donnée aux postes hors Siège. Le STU reste convaincu qu'une amélioration de la répartition géographique ne peut se faire sans intégrer la dimension de genre qui reste un problème épineux au niveau de la catégorie P-5 et plus. La dimension géographique, au Siège aussi bien que hors Siège, et de genre devraient aller de pair.

5. L'UNESCO doit certes s'inspirer de ce qui se fait de mieux dans les autres agences des Nations Unies. Mais elle peut également jouer un rôle précurseur en inspirant les autres. Pour ce faire, elle devrait inclure les postes PA dans la répartition géographique.